

281. Divisées par sexes, les six classes d'occupations en 1891 sont comme suit :—

—	Hommes.	Femmes.	Adultes. — Hommes.	Garçons au-des- sous de 15 ans.	Adultes. — Femmes.	Filles au-des- sous de 15 ans.
Classe 1.....	777,812	12,398	714,518	63,294	12,373	25
“ 2.....	175,502	11,193	173,705	1,797	11,106	87
“ 3... ..	257,537	62,464	255,107	2,430	61,231	1,233
“ 4.....	154,764	91,419	152,164	2,600	87,338	4,081
“ 5.....	44,764	18,516	44,732	32	18,494	22
“ 6.....	34,028	18,958	31,750	2,278	17,061	1,897
	1,444,407	214,948	1,371,976	72,431	207,603	7,345
	1,659,365		1,444,407		214,948	

ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS.

282. Dans le recensement nous entendons par établissement industriel “ tout endroit où une ou plusieurs personnes sont engagées à la fabrication, à l'amélioration, au rassemblement, au changement d'une forme en une autre de matériaux, dans un but de vente, d'usage ou de consommation.” Cette définition a été donnée à ce mot lors du recensement de 1891, et lors des recensements de 1881 et 1871.

Le but proposé est le même dans chacun des trois recensements, à savoir, obtenir des statistiques complètes des petites comme des grandes industries du pays. La preuve caractéristique du développement du pays pendant la décade de 1881-91, semble être, d'après les tableaux du recensement, dans l'établissement d'un grand nombre de petites industries. Ce même fait caractérisa la décade finissant en 1881, mais ce fait est plus remarquable depuis la dernière décade. Quelques-uns nous ont blâmés parce qu'en 1891 nous avons compris dans nos tableaux tant de petites industries employant un ou deux hommes. Ces industries étaient dans le pays. Les énumérateurs se sont guidés sur la même définition qui avait été donnée aux énumérateurs de 1881. Ils n'auraient pas rempli le devoir, qu'ils s'étaient engagés sous serment à remplir, s'ils n'avaient pas enregistré ces petits établissements industriels.